

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SARTHE JEUNES



Règlement



Préambule

Le règlement du championnat de France jeunes, le règlement du championnat de ligue jeune individuel de la ligue PDL et le présent règlement s'appliquent au championnat individuel Sarthe jeunes.

Article 1 - Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Sarthe organise chaque année le championnat individuel Sarthe jeunes. L'organisation de l'épreuve est confiée à La Ferté Bernard le samedi 14 et dimanche 15 novembre.

Article 2 - Licences

Le championnat individuel Sarthe jeunes est ouvert aux joueurs des catégories U8 à U20. Les joueurs doivent être titulaires : d'une licence A pour toutes les catégories (U8 à U20).

Les joueurs doivent également être licenciés dans un Club de la Sarthe pour la saison en cours. Ils peuvent prendre la licence sur place au tarif de l'adhésion du club sarthois de leur choix (ce tarif est à minima le coût de la licence de la Fédération Française des Échecs (FFE) en vigueur pour leur catégorie).

Article 3 - Lieu

La salle de jeu sera la Salle Artemis place du General de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD

Article 4 - Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) et de la Fédération Française des Échecs en vigueur à la date du Championnat et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font au Système Suisse (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) sans aucune protection de club ou de famille ou bien au Système toutes rondes selon les « Tables de Berger ».

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le premier jour de la compétition avant 9h15 le samedi (pour les U12 à U20) et 9h30 le dimanche (pour les U8 et U10). Tout joueur dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Pour les catégories U8 (petits-poussins) et U10 (poussins), la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé (art.2.2.2. du R03- compétitions homologuées).

Article 5 – Cadences

Pour les catégories U8 et U10, le Championnat se déroule sur 1 journée. Les tournois se joueront en 7 rondes à la cadence de 15 minutes + 5 secondes par coups notation non obligatoire (Homologué classement FFE).

Pour les catégories U12 à U20 (Pupilles à Juniors), le Championnat se déroule sur 2 journées. Les tournois se joueront en 6 rondes à la cadence de 50 minutes + 10 s/c, notation obligatoire sauf quand le temps à la pendule est inférieur à 5min Art. 8.4 du livre de l'arbitre (Homologué classement FIDE).

Article 6 - Tournois

Les joueurs sont répartis dans 6 tournois correspondant aux catégories suivantes:

- U8 et U8F (Petits Poussins),
- U10 et U10F(Poussins),
- U12 et U12F(Pupilles),
- U14 et U14F (Benjamins),
- U16 et U16F (Minimes),
- U18, U18F, U20 et U20F (Cadets et Juniors).

Cependant le Champion (ou Championne) départemental sera déclaré dans la catégorie d'inscription. Avec 4 joueurs on fera un « toutes rondes en A-R », avec 5 ou 6 joueurs (7 en U8 et U10) un « toutes rondes »

Article 7 - Horaires

U12 à U20

Samedi : Ronde 1 à 9h30 Ronde 2 à 12h30 Ronde 3 à 15h00

Dimanche : Ronde 4 à 9h30 Ronde 5 à 13h00 Ronde 6 à 15h15

Remise des prix à partir de 17h30

U8 et U10 le dimanche

Matin : Ronde 1 à 10h00 Ronde 2 à 10h50 Ronde 3 à 11h40

Après-midi : Ronde 4 à 13h30 Ronde 5 à 14h20 Ronde 6 à 15h10 Ronde 7 à 16h00

Remise des prix à partir de 17h30

Un joueur peut avoir jusqu'à 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait

Article 8 - Titres Départementaux

Les titres de Champion, Championne, Vice Champion, Vice Championne de Sarthe sont attribués au 1er et 2ème du Championnat par catégorie.

Article 9 – Les qualifiés

Les qualifiés d'office pour les championnats de Ligue Jeunes peuvent participer aux championnats départementaux. S'ils jouent dans leurs catégories, ils sont écartés de la liste des qualifiés par les championnats départementaux. Si la direction de la compétition les autorise à jouer dans une autre catégorie que la leur et qu'ils terminent 1er, ils sont déclarés champions de la catégorie dans laquelle ils ont joué effectivement et ils pourront alors choisir:

- soit de jouer dans leur catégorie en qualité de qualifié d'office
- soit de jouer dans la catégorie dans laquelle ils sont champions départementaux.

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisés au moins un point de plus que la moyenne à condition d'avoir joué à toutes les rondes. En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégories d'âge en un seul tournoi, les 2 premiers de chaque catégorie seront qualifiés.

Tous les Champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégories ou non.

Les qualifications par le Elo FIDE du mois de septembre de la saison en cours pour le Championnat de Ligue sont les mêmes que celles de la FFE pour le Championnat de France (selon l'article 2.6 du règlement du Championnat de France Jeunes), diminué de 100 Pts ELO pour chaque catégorie.

Les joueurs ayant totalisé lors du précédent championnat de France jeunes un nombre de points - 1 par rapport aux qualifications direct aux championnats de France (5 ou 5,5 lors du dernier championnat de France).

Le tableau des qualifiés d'office pour le Championnat de Ligue sera édité fin septembre si possible.

Le vainqueur du tournoi promotion du championnat de Ligue jeunes de la ligue Pays De La Loire de l'année précédente est qualifié d'office.

Tous les joueurs qui ont participé à la phase Départementale sont repêchables sauf s'ils ou elles abandonnent le tournoi. Pour être repêché, il faut avoir joué toutes les rondes.

Toutes les féminines participants aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue, sauf si elles sont plus de 5 dans leur catégorie dans ce cas, seul les 5 premières sont qualifiées les autres deviennent repêchables en cas de désistement.

Le CDJE 72 organise un seul tournoi d'une même catégorie d'âge. Dans ce cas, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi.

Les qualifiés d'office pour le championnat de Ligue ou de France, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés, ces places sont attribuées au suivant dans le classement des championnats départementaux.

Dérogations :

Le département possède deux dérogations, pour l'ensemble de toutes les catégories, d'U08 à U16, qu'il peut utiliser s'il le souhaite.

Article 10 - Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au Système Suisse):

Dans le cas d'un tournoi toutes rondes le départage utilisé est le Sonnenborn-Berger puis le KOYA.

Article 11 - Jury d'appel

Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

Article 12 - Les arbitres

L'arbitre principal est Sébastien Flament (Arbitre International)

Article 13 - Conditions générales

Il est formellement interdit de fumer ou devapoter dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables ou tout autre appareil connecté (les montres connectées, les tablettes ...) y est strictement interdit. Les analyses et blitz sont interdits dans la salle de jeu. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié ou sans en avoir averti l'Arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la FFE.

Article 14 - Sanctions

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs en vigueur.

Sébastien Flament

Stéphane Guinet